

2018_CT2_249

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 21 juin 2018

04_1_05

■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- **Un prêt « bonifié » à hauteur de 25 000€ sur 12 ans**

Aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt bonifié. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Publié chaque trimestre, il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du Pays d'Aix.

- **Une aide directe à la personne**

Portée par le notaire de l'opération (l'aide doit être mentionnée dans l'acte notarié qui précisera qu'elle sera restituée en cas de vente du logement sans motif légitime dans les 5 ans ayant suivi son achat), le montant de cette aide s'élève aujourd'hui à **2 500€** au lieu de 4 000 € proposé initialement (délibération n°2017_CT2_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété).

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par le Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis plus de deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro (PTZ) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 25 aides directes à la personne, soit un montant de 62 500 euros ;
- 10 prêts bonifiés au Crédit Foncier, soit un montant maximum de 40 000 euros.

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A252 du Conseil communautaire de la CPA du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

- La délibération n°2017_CT2_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 14 juin 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'accession à coût maîtrisé est une des priorités du Territoire en matière de politique locale de l'Habitat.

Article 1 :

Est approuvé, dans le cadre des aides directes à la personne, le versement de subventions d'un montant total de 62 500 euros aux 25 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

Article 2:

Est approuvé, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Crédit Foncier, le versement d'une subvention globale maximale de 40 000 euros pour la mise en œuvre de 10 prêts bonifiés correspondant au projet d'acquisition de l'accédant cité dans le tableau ci-annexé.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3347 (553-20422).

DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION

Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018

Aides directes : 25

Nom Couple	Adresse Bien	Commune Bien	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
Madame BERRIER -	70 chemin des platanes	Aix en Provence	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
Madame FUNEL -	IMAGIN' Chemin de Bouenhoure – App C01	Aix en Provence	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE MARCHESAN
Monsieur GIORDANENGO -	1185 Route d'Eyguille	Aix en Provence	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
Monsieur LOGIOVINE -	chemin de la Guiramide Bat B2 – Pont de l'arc du Montaiguët	Aix en Provence	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
Monsieur ARMAND -	6 avenue victor hugo	Aix en Provence	D	Appartement	T2	Maitre Jean-Pierre LAMETA
Madame BOTTAZI -	résidence nouvelle scene - Bd de lesseps	Aix en Provence	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE CYRIL COURANT
Monsieur DE GAETANO - Madame SANTAITI	Résidence PRE CARRE 1600 route des Milles Domaine de la Parade	Aix en Provence	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE CYRIL COURANT
Madame BLONDEL - Monsieur STREIFF	110 chemin Michel Cionini	Eguilles	RT 2012	Maison	T4	Maitre OLLIVIER et COMBETTES
Monsieur PONTAROLLO - Madame PONTAROLLO	Le clos raynaud 7 rue Aristide Briand	GARDANNE	C	Maison	T4	Maitre Beaume
Madame GALLO - Monsieur GALLO	301 chemin de petit croignes	Lambesc	D	Maison	T4	Maitre GRIMAL
Monsieur CARBONI - Madame GRANE MARTI	Quartier saint marc	Lambesc	BBC 2005	Appartement	T5	MAITRE BARBIER THEUS
Monsieur CARA - Madame CARA	Route des Saphins	Meyreuil	RT 2012	Maison	T3	Maitre STAIBANO
Madame MUSSO - Monsieur CHALUMEAU	Résidence vendôme, chemin des Bastidons	Meyreuil	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE HUS
Monsieur DURAND - Madame DURAND	Lotissement « le hameau Manon II ; CHEMIN DE LA MARTELI7RE	Meyreuil	RT 2012	Maison	T5	MAITRE OLIVIER GRANS DUFAY
Monsieur BRULET MULTEDO - Madame BRULET KHARROUBI	Domaine du Moulin Quartier le Riau RD 96	Peyrolles	RT 2012	Maison	T5	Maitre LASSIA
Madame GRABAREK -	Domaine du moulin, RD96 Quartier le riau	Peyrolles	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE PICARD DEYME
Madame VERNET - Madame VERNET ANAIS	84 RUE DES CENGLES	Rousset	C	Maison	T4	Maitre SANTELLI
Madame LONG - Monsieur FISCHER	Rue Paul arquier	Saint Cannat	BBC 2005	Appartement	T4	Maitre SABATIER
Monsieur ALLENO - Madame BORGES	Avenue Saint Aloï	Trets	RT 2012	Maison	T4	Maitre JAUME
Madame DUBAS -	Ancien chemin du stade	Venelles	RT 2012	Appartement	T2	Maitre MARIGOT
Monsieur PENNE -	Quartier des salins du Lion Route départementale 20	Vitrolles	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
Monsieur OLIVIERI - Madame DELAGE	App 45 – immeuble parc du lion quartier des salins du lion – rd20	Vitrolles	RT 2012	Appartement	T4	Maitre COURANT
Madame kucharski -	Nouvelle Rive Parc du Lion quartier des salins du lion, RD 20	Vitrolles	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
Monsieur BAKAYOKO -	clos Salin nord, RN20	Vitrolles	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COLONNA
Monsieur MIRE -	Nouvelle rive- parc du lion	VITROLLES	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE CYRIL COURANT

DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018

Prêts bonifiés : 10

Nom demandeur	Adresse Bien	Commune Bien	Type	Typologie	Etiquette
FAURE	Résidence Nouvelles Scènes 5 avenue de Tübingen	AIX EN PROVENCE	Appartement	T2	A
ISKAKOVA	45 rue I. Moreau, les jardins de l'opéra	AIX EN PROVENCE	Appartement	T2	A
FOTTORINO	30 chemin Gilles Borel	AIX EN PROVENCE	Appartement	T2	A
CASTELLI	4 place Coimbra, le féligrige	AIX EN PROVENCE	Appartement	T2	
RICHAUD	1 rue vendome	AIX EN PROVENCE	Appartement	T2	RT2012
ROUSSELOT	7 impasse des acacias	BOUC BEL AIR	Appartement	t3	RT2012
JOLI	12 Square de la Ronceraie	CABRIES	Maison	T4	C
CORDIER	chemin du Père Eugène Seraus, Villa Blanca	GARDANNE	Maison	T4	RT2012
JUMEAUCOURT	2 place du Barry	PEYNIER	Maison	T4	RT2012
TONNELIER	12 rue des Ormes, les Barjaquets	ROGNAC	Appartement	T3	RT2012

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_249-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018